

FINANCIÈRE DE L'ODET SE

Société Européenne

ODET
29500 ERGUE-GABERIC

**Attestation des Commissaires aux comptes
sur les informations communiquées dans le cadre
de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce
relatif au montant global des versements effectués
en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du
Code Général des Impôts pour l'exercice clos le
31 décembre 2019**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2019

AEG FINANCES

*Membre français de Grant Thornton
International*

29, rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine

SAS au capital de 276 000 €
323 316 976 RCS Nanterre

Constantin Associés

*Member of Deloitte Touche Tohmatsu
Limited*

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense CEDEX

SA au capital de 831 300 €
642 010 045 RCS Nanterre

FINANCIÈRE DE L'ODET SE

Société Européenne

ODET
29500 ERGUE-GABERIC

**Attestation des Commissaires aux comptes
sur les informations communiquées dans le cadre de l'article
L.225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des
versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du
Code Général des Impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2019

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts, pris en compte dans le calcul de l'impôt sur les sociétés de l'exercice, tel que figurant dans le document joint et s'élevant à 53.000 € avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 30 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

AEG FINANCES

Membre français de Grant Thornton International

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'S' followed by several horizontal strokes.

Samuel CLOCHARD

Constantin Associés

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'Q' followed by a vertical stroke and a horizontal stroke.

Thierry QUERON

ATTESTATION

Je soussigné, Vincent BOLLORÉ, Président de la société FINANCIERE DE L'ODET SE, atteste que le montant global des sommes ouvrant droit à la réduction d'impôt visée par l'article 238 bis du code général des impôts s'est élevé, au titre de l'exercice 2019, à la somme de cinquante-trois mille euros (53.000 €).



Fait à Paris

Le 15 Avril 2020